

PUYMÉRAS MON VILLAGE

SOMMAIRE

Informations	Page 2
Mot du Maire	Page 5
Mot de la Présidente	Page 6
Hommage	Page 6
Bienvenue à	Page 7
Conseils Municipaux	Page 8
Informations municipales	Page 19
Office du Tourisme	Page 20
Une rentrée des classes réussie	Page 21
Rétrospective	Page 22
Du côté des associations	Page 23
Puyméras Saveurs	Page 25
Du côté de Maupas	Page 26
Calendrier des manifestations à venir	Page 28
Près de chez nous	Page 28
Fiche de lecture	Page 29
Page de jeux	Page 30



NUMÉRO 86
OCTOBRE 2023

INFORMATIONS PUYMÉRAS MON VILLAGE

ASSOCIATION « PUYMÉRAS MON VILLAGE »

pmvassociation84@gmail.com

Président d'honneur : Roger TRAPPO, maire de Puyméras

Membre d'honneur : Daniel ROLLAND, ancien maire de Puyméras

BUREAU : Présidente : Suzanne BARNOUIN
Vice-Présidente : Mireille AUTRAN
Secrétaire : Chantal FAURE
Secrétaire adjointe : Brigitte BRIENNE
Trésorier : Jean-Louis FANNI
Trésorière-adjointe : Dominique HOËN

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Françoise BERLAMONT- Noëlle PHILIPPE - Maryvonne SAUVAN - Anne de VILHET - Jean-Pierre REYBAUD.

JOURNAL :

Groupe de Rédaction : Mireille AUTRAN - Suzanne BARNOUIN - Françoise BERLAMONT - Dominique HOËN - Chantal FAURE - Anne de VILHET.

Groupe de Relecture : Mireille AUTRAN - Suzanne BARNOUIN - Françoise BERLAMONT - Chris BERNARD - Brigitte BRIENNE - Chantal FAURE.

Groupe de Mise en Forme : Françoise BERLAMONT - Chantal FAURE.

Groupe de Distribution : Mireille AUTRAN - Suzanne BARNOUIN - Brigitte BRIENNE Chantal FAURE - Claude FAURE - Fred GARCIA - Dominique HOËN - Albert PHILIPPE - Maryvonne SAUVAN - Anne de VILHET.

MAIRIE DE PUYMÉRAS

04 90 46 40 90

Accueil Mairie : agenda.puymeras@gmail.com

Mail Secrétariat Général/Secrétariat du Maire : mairie.puymeras@gmail.com

Site : <https://www.mairiepuymeras.com>

LE SECRÉTARIAT EST OUVERT DU LUNDI AU JEUDI DE 9 H à 12 H

AGENCE POSTALE

DU LUNDI AU JEUDI DE 9 H À 11 H 45

FIN DES DÉPÔTS DE COLIS ET DE RECOMMANDÉS À 11 H 30

HORAIRES DE DÉPART DU COURRIER

Boîte aux lettres près de la Mairie. : du lundi au vendredi 12 heures

Boîte aux lettres près de la boulangerie : du lundi au vendredi 9 heures.

Samedi : 8 heures

Vaison-la-Romaine : samedi 11 heures

ARTISANS ET COMMERÇANTS DE PUYMÉRAS

Assistante maternelle agréée	Marie-Noëlle CUENCA	04 90 46 48 00
Assainissement – Terrassement	Vaison Assainissement	04 90 28 78 42
Brasseur	Brasserie du Soleil	07 86 23 33 67
Brocante – Recyclage – Matériaux Anciens	Le Hangar	06 07 67 74 06
Café-Tabac-Restaurant	Les Barrys	04 90 35 04 53
Cave	Coopérative La Comtadine	04 90 46 40 78
Cave	Domaine MAS DU JAS	06 65 28 99 32
Cave	LE PUY DE MAUPAS	04 90 46 47 43
Cave	SAINT APOLLINAIRE	04 90 46 41 09
Caveau – Vente de vins	Soif - Karolien De BRUYN	04 86 04 82 58
Chocolaterie	CHALOIN	04 90 37 40 94
Coiffeur	Bulle d’Hair Laure-Line DIEUDONNÉ	06 82 31 76 35
Conserverie Truffes et champignons	Ets PLANTIN	04 90 46 41 44
Création de bois flottés Énergéticienne	Noëlle BOYER	06 16 26 06 71
Désinfection – Désinsectisation - Dératisation	VIANET SERVICES Frédéric VIANEZ	06 88 65 25 89
Électricité Générale	Antonio MACHADO	04 90 36 36 33
	Jason RODIÈRES	06 98 62 93 27
Épicerie générale	Chez Falballa Sylvie FAURE	06 32 46 31 89
Ferronnier	Gaëtan RAMOS	06 03 40 52 60
Garage agricole	BERNARD ET BREMOND	04 90 46 43 17
Maçonnerie	Philippe MARCHIONNI	06 11 53 16 18
Moulin à huile	Le Vieux Moulin Alain FARNOUX	04 90 12 02 57
Paysagiste	Le Paysagiste Frédéric GONDRAN	06 70 73 23 97
Peintures intérieures / extérieures	Patrice GUILLARD	06 18 44 32 80
Pisciniste	Le Pisciniste Fabien GONDRAN	06 74 81 72 63
Plomberie – Chauffage	Morgan RODIÈRES	06 11 48 33 65
Plomberie	Thomas DUPONT	06 09 22 61 54
Service de nettoyage et d’entretien	The Gentleman Cleaner Thomas PISSOT	06 67 61 15 25
Taxi	G.I.E Taxis des Dentelles	04 90 46 89 42
	Taxis Fred et Caro	04 90 46 45 92
	Caroline GARCIA	

SOCIAL ET SANTÉ

Cabinet d’infirmières	Cécile BERGER Michèle BONNET Romy SCHULLER	04 90 46 44 04
-----------------------	--	----------------

En cas d’oubli ou de modification à apporter, n’hésitez pas à nous le faire savoir en nous contactant sur l’adresse mail de l’association : pmvassociation84@gmail.com

RESTAURANT

Restaurant	« Le Girocèdre »	04 90 46 50 67
------------	------------------	----------------

CHAMBRES D'HÔTES

Chez Dominique	Dominique HOËN	04 90 46 51 62
Le Jas des Grands Cèdres	Isabelle MEYER et Stéphane RICHARD	04 90 46 42 29
Le Puy de Maupas	Maryse et Christian SAUVAYRE	04 90 46 47 43

ASSOCIATIONS

Association des Parents d'Élèves (A.P.E.) Faucon-Mérindol – Puyméras	Président : Cédric TRAPPO Vice-Président : Martial FERNANDEZ	06 63 78 21 11 06 19 73 44 13
Association paroissiale	Présidente : Delphine RAGONOT	04 90 37 68 10
Association 3P	Président : Rodolphe BRAJON	06 77 87 66 29
Bibliothèque municipale	Responsable : Françoise BERLAMONT	06 07 08 37 61
La Compagnie du Bien-Être Massages sans frontières compagniebienetre@gmail.com	Présidente : Laure GUILLARD	06 79 07 38 22
Le Chœur de Puyméras	Présidente : Evelyne JEVAUDAN	04 75 27 18 19 06 73 84 54 56
Comité des fêtes cdfpuymeras@gmail.com	Président : Romain VACON	06 03 03 83 19
Coopérative scolaire Maniok	Présidente : Isabelle EYRAUD	
Puyméras Karaté Club	Présidente : Michèle GRILLON	
Puyméras Mon Village pmvassociation@gmail.com	Président : Caroline GARCIA	04 90 46 45 92
	Présidente : Suzanne BARNOUIN	06 82 75 60 88
Rand'O'Soleil randosoleil.puymeras@gmail.com	Présidente : Annie LATCHER	
Société de chasse de Puyméras	Président : Olivier BAYLE	06 15 97 02 20
Tennis-club tcpuymeras@gmail.com	Présidente : Julie BOURABAH Secrétaire : Céline BOYER Trésorière : Marine MOINIER	06 03 18 43 80 06 04 53 59 16
Union Sportive Autre Provence (USAP)	Président : Jean-Louis CHAUVET	06 10 26 05 27

NUMÉROS D'URGENCE

GENDARMERIE : 04 90 36 04 17 ou 17	SAMU : 15 ou 112
POMPIERS : 18 ou 112	HÔPITAL : 04 90 36 04 58
DÉFIBRILATEUR : Sur le mur extérieur du centre social et à proximité de la porte d'entrée.	

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination (Informations pour les personnes âgées et leur famille) : 06 45 76 58 10 ou 04 90 36 54 55

En cas d'oubli ou de modification à apporter, n'hésitez pas à nous le faire savoir en nous contactant sur l'adresse mail de l'association : pmvassociation84@gmail.com

MOT DU MAIRE

Chères Puymérassiennes, chers Puymérassiens, permettez-moi d'évoquer quelques moments forts de l'année 2023 :

La fête votive de Puyméras qui s'est déroulée sur 4 jours a connu un record d'affluence aussi pour la soupe au pistou, le concours de belote, la pétanque mais aussi la course de tracteurs, unique dans la région. Je remercie tous les bénévoles qui ont œuvré pour que la fête se déroule dans les meilleures conditions mais particulièrement Raphaëlle GIROUD et Marine MOINIER. Je remercie également Romain VACON qui a décidé malheureusement de céder la présidence du Comité des Fêtes pour prendre du temps pour lui et sa famille.

Nous sommes également ravis de l'arrivée de nos sympathiques et souriants boulangers Fanny et Christophe qui ont ouvert leur commerce l'EPI FANNY au mois de juin 2023. Cette boulangerie artisanale vous propose une délicieuse sélection de pains, de viennoiseries, pâtisseries et sandwiches toujours frais et nous ne pouvons que leur souhaiter de belles années à prospérer à Puyméras !

Vous avez pu constater également que tout a été mis en œuvre pour procéder au ravalement et nettoyage de la façade des vestiaires du foot : elle a fait peau neuve et cela n'était pas du luxe !

La rentrée des classes s'est très bien déroulée : l'école dirigée par Mme EYRAUD accueille pour cette année, 17 enfants répartis en grande section et en cours primaire, les autres classes ayant été déplacées sur la commune de Faucon comme le prévoit le contrat RPI signé entre notre commune, celle de Faucon et celle de Mérindol-les-Olivers.

Cette année, les vendanges sont réalisées sous un soleil éclatant et ont généré un nectar qui sera aussi bien qualitatif que quantitatif.

Nous convierons prochainement les habitants de Puyméras à une petite réunion informative suivie d'un apéritif afin de leur présenter le projet de réhabilitation de la chapelle Notre-Dame-des-Anges.

J'attire à nouveau votre attention sur les dépôts d'ordures sauvages : nous avons mis à votre disposition des conteneurs à cartons, à verres et à ordures ménagères à plusieurs points du village afin que celui-ci reste propre. Que dire de l'incivisme de certains qui s'octroient encore le droit de déverser leurs déchets n'importe où... Nos agents techniques ne sont pas là pour cela. Je rappelle également que nous avons installé un site de compostage collectif sur la place du château.

Enfin, l'arrêt du projet Plan Local d'Urbanisme a été voté et une enquête publique est en cours depuis le 11 septembre 2023, avec des jours de permanence du Commissaire Enquêteur qui ont été communiqués par voie de presse, site internet de la mairie et affichage sur les panneaux municipaux (dernier jour de consultation du Commissaire Enquêteur en mairie le lundi 16 octobre 2023) . Alors vous pouvez tous venir le rencontrer si vous aviez des questions ou observations sur ce projet qui est consultable en mairie ou sur notre site internet www.mairiepuymeras.com

Vive Puyméras !

Roger TRAPPO, maire de Puyméras

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Il y a un an, ensemble, nous avons fait le pari que Puyméras Mon Village avait toute sa place dans le paysage associatif de notre commune et que l'association pouvait encore avoir des projets dans l'intérêt de tous. Merci à vous tous d'avoir répondu présents tout au long de cette année et pour toutes les manifestations que nous avons initiées : célébration de la Sainte Catherine, goûter offert aux enfants de l'école de Puyméras, spectacle d'Yvon Rozier, sortie à Marseille, lâcher de ballons et goûter pour les enfants lors de la fête nationale, apéritif de bienvenue aux touristes et aux vacanciers sans oublier la reprise de la parution du journal avec le soutien financier de la mairie puisque la commune assume la charge de tous les frais d'impression. Autant d'activités et de divertissements qui, nous l'espérons, ont su vous intéresser et vous réjouir.

Je remercie tous les bénévoles de l'association qui se sont mobilisés, à chacune de ces occasions, pour la mise en œuvre de ce programme comme pour la distribution du journal. Merci au conseil municipal pour toutes les facilités octroyées lors de nos manifestations (mise à disposition gratuite des salles communales, du matériel...), merci aux services administratifs et techniques de la commune pour toute l'aide apportée au cours de cette année.

Aujourd'hui, les membres du conseil d'administration de notre association restent très investis et ont encore et toujours des propositions à vous faire pour les mois à venir. Nous aimerions vous les présenter et entendre vos remarques et vos suggestions.

Je vous invite donc tous à venir participer à **l'assemblée générale de Puyméras Mon Village** qui est programmée le **jeudi 19 octobre à partir de 18 heures 30** à la salle de la Grande Fontaine à PUYMÉRAS.

Suzanne BARNOUIN, présidente.

HOMMAGE À Marie-Noëlle BOURGEOIS

Marie-Noëlle BOURGEOIS est née à Pontarlier où elle fait ses études d'infirmière. Son diplôme en poche, elle décide de s'installer d'abord en Drôme provençale où elle occupe un poste dans un établissement médical à Dieulefit. Avec une solide expérience professionnelle, elle ouvre un cabinet d'infirmière libérale à Entrechaux, où elle exercera pendant plus de 20 ans et jusqu'à sa retraite.



De nombreux Puymérassiens ont connu Marie-Noëlle dans ses fonctions et tout au long de sa carrière. Elle laisse à tous le souvenir d'une professionnelle compétente, disponible et toujours prête à rendre service. Beaucoup de ses patients ont le souvenir de ses facultés d'écoute toujours bienveillante tant pour les souffrances physiques que morales. Son approche humaine de toutes les difficultés a marqué nombre d'entre eux.

Bien que très discrète, voire solitaire, personne n'oubliera ni son doux sourire ni ses yeux si bleus qui s'accrochaient aux vôtres. Nous transmettons à Guy, son mari, nos plus sincères condoléances.

HOMMAGE À Jany MATHEYS

Jany MATHEYS s'est éteinte le 22 juillet 2023 à Bruxelles, dans son pays d'origine. Elle fut scripte pendant 30 ans à la RTBF. La scripte est l'élément stabilisateur et la mémoire d'une émission, elle crée des liens harmonieux entre les membres de l'équipe. Son nom apparaît à l'antenne.

Jany était une artiste brillante, reconnue en Belgique. Son nom Jany MATÈZE apparaît dans le dictionnaire belge et l'État belge lui a acheté des œuvres.

Entre-temps, elle épousa un artiste polonais et vécut en Pologne du temps du communisme. Elle revint en Belgique avec Valéry, sa fille, qui l'a merveilleusement bien accompagnée durant ses dernières années. En 1996, elle prend sa retraite et s'installe à Puyméras, notre beau village. Elle donna libre cours à ses talents pour la peinture et produisit de nombreuses œuvres d'art.



C'est grâce à elle que la mairie acquière les peintures présentes dans le centre social et culturel. Nos meilleurs souvenirs à Jany

Jacqueline GIBUS

BIENVENUE À

Philippe MUZY qui s'est installé avenue de Verdun à Puyméras en janvier de cette année. Pour des raisons professionnelles, il a souhaité se rapprocher de Vaison-la-Romaine mais a préféré le village gaulois à la cité plus urbaine. Philippe est un amateur de moto et est très investi dans une association organisatrice de fêtes médiévales avec représentations et défilés. Lors de ces manifestations, Philippe est un sergent templier.

Véronique et Philippe DUPUTEL qui se sont également installés à Puyméras en janvier 2023, route de Piégon. A la retraite, ils ont décidé de quitter la région parisienne pour venir rejoindre de la famille installée dans notre région.

Isabelle BÉJAR-RENARD a vécu et travaillé à Grenoble. La retraite arrivant, Isabelle souhaite quitter cette grande métropole pour venir s'installer en Vaucluse, à Vaison-la-Romaine, ville moyenne. Mais au gré de ses pérégrinations, elle découvre Puyméras, ce village de gaulois bien connu dans la région. Séduite par ses habitants, par la qualité de vie, par l'ambiance festive et joyeuse, son choix est immédiat. Ce sera Puyméras. Isabelle habite donc depuis plusieurs mois chemin des Bambous. Et rien, du moins pour l'instant, ne lui a fait regretter sa décision.

CONSEILS MUNICIPAUX

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du mardi 28 mars 2023 à 18 heures 30

Décision du maire 2023_DEC.04 : Aménagement d'un nouvel hôtel de ville et d'un logement à loyer maîtrisé
Le Maire de la commune de PUYMERAS, vu les délibérations approuvant le projet d'aménagement d'un nouvel hôtel de ville, **DECIDE : DE PRESENTER** le nouveau plan de financement comme suit :

Coût estimatif des travaux	1 000 000.00 € H.T.
CDST 2020-2022	131 400.00 €
D.E.T.R. (accordé)	253 680.00 €
FONDS VERT	176 000.00 €
Nos communes d'abord	200 000.00 €
CVA 2023	38 920.00 €
Autofinancement	200 000.00 € H.T.

DIT que cette dépense sera prévue en section d'investissement du budget primitif 2023.

Délibération 2023_D13 : Délégués PNRMV

Le Conseil Municipal, DÉCIDE de : PROCÉDER à l'élection du délégué titulaire ainsi que du délégué suppléant. Monsieur Olivier GIRARD est élu délégué titulaire, monsieur Jean-Christophe DIANOUX est élu délégué suppléant au Parc Naturel Régional du Mont Ventoux.

Nomination d'une personne responsable de l'accès à l'information relative à l'environnement (PRAIRE) :

Monsieur Pierre TARTANSON est nommé PRAIRE.

Nomination d'un médiateur de la consommation : Monsieur Michel FARE est nommé médiateur à la consommation.

Programme voirie 2023

Présentation des devis pour la réfection d'une partie des chemins du Tourdouret, de l'Euze et des Meynardes. Le moins-disant est celui de l'entreprise BRAJA, s'élevant à 24 908.00 € HT soit 29 889.60 € TTC. Chemin des Chaunes : rétrocession d'une bande de terrain afin d'agrandir le chemin dans le virage où c'est le plus dangereux. Don de monsieur et madame BARNOUIN.

Dossier future mairie

Point sur le financement : Estimatif mairie actuelle : entre 280 000 et 300 000 € ; appartement au-dessus de la salle de la grande fontaine, environ 80 m² : entre 80 000 et 100 000 € - Mettre en vente l'appartement. Abstention : Manon YTIER et Olivier GIRARD.

Délibération 2023_D14 : Vote du taux des taxes 2023

Monsieur le Maire. Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré à 11 voix pour et 2 voix contre, Compte tenu de l'évolution des bases d'imposition provisoires notifiées par les services fiscaux, **DÉCIDE de : MAINTENIR** les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 soit : THs : 8.30 %, TFB : 29.13 %, TFPNB : 59.69 %

Délibération 2023_D15 : Vote des subventions aux associations 2023

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant des subventions à allouer aux associations pour l'année 2023. Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE de RÉPARTIR** les subventions de fonctionnement aux associations comme suit : Amicale anciens résistants / Maqui Vasio : 100,00 €, Amicale Vaisonnaise solidarité environnement et forêt : 150.00 €, Comité des fêtes : 6 000.00 €, Coopérative scolaire : 1 000,00 €, EMALA : 80,00 €,

Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie : 50.00 €, Jeunes agriculteurs de Vaison : 50,00 €, Le Chœur de Puyméras : 500,00 €, SPA Nyons : 392.29 €, Union Sportive Autre Provence : 2 200.00 €.

DOSSIERS URBANISME

1/ PERMIS DE CONSTRUIRE

a) Permis accordés :

PC 08409422N0013 – CLAYTON Michaël – Lot Clos des Chaunes : construction neuve

PC 08409422N0014 – PINTE Ludo - Ch. du Grand Jardin : extension sur villa existante + piscine + pool house

b) Permis en cours d'instruction :

PC 08409422N0015 – ALAZARD Baptiste - Lot Clos des Chaunes – construction neuve

PC 08409423N0001 - FONTAINE Séverine – Lot Clos des Chaunes – construction neuve

PC 08409423N0002 – PEYRONNET Marianne – ch. ROCHES PLANES - : Clôtures

PC 08409423N0003 - VARD Nicolas – ZA LE MAUPAS - : bâtiment artisanal

PC 08409423N0004 – BRANDAZZI Richard – Le Théron : piscine + pool house + garage

PC 08409421N0010M01 – SAMBUCHI David – Rte de Mérindol : fermeture du pool house

PC 08409418N0009M02 – DEL ROSSO Fabrice – ZA LE MAUPAS : agrandissement terrasse

2/ DEMANDES DE TRAVAUX

a) Dossiers accordés :

DP 08409423N0003 CUMMING Jane – 10 rue Portalet : création conduit de fumée et modification ouverture

DP 08409423N0004 – Mairie Puyméras : réfection chapelle les Géants

b) Dossiers en cours d'instruction :

DP 08409422N0021 – BRAJON Rodolphe – La Rourieu – Pergola

DP 08409423N0005 – LAUGIER-BILLARD Annick : piscine

c) Dossiers refusés

DP 08409422N0019 – BOREL Maxime - ch. Roches Planes : extension cabanon existant

DP 08409423N0002 – BOREL Eladia – Modification cabanon de jardin – Chemin de la Justice

Dossiers non conformes – refus par le Préfet

3/ CERTIFICATS URBANISME

CU 08409423N0002 – Maître GERAUD – Le grand Jardin : en cours

Questions diverses :

Le plan communal de sauvegarde a été rectifié en fonction du nouveau tableau du conseil municipal.

Concessions cimetièrre : points sur les devis de reprise de concessions rétrocedées à la commune.

Centre social et culturel : refaire l'enduit extérieur des toilettes

Boulangerie : devis

PLU (Plan Local d'Urbanisme) : le zonage du PLU a été revu afin de suivre les préconisations des PPA.

Remerciements monsieur SCHMITT pour le colis de Noël

Lecture du mail du sénateur BLANC concernant les difficultés des viticulteurs des caves coopératives de Puyméras et Vaison la Romaine

Trophée des élus

Décision du maire 2023_DEC.05 : Demande d'un fonds de concours

Le Maire de la commune de PUYMERAS, CONSIDERANT que la Commune de Puyméras, souhaite procéder à la rénovation de l'immeuble de la boulangerie communale et que, dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Vaison Ventoux, **CONSIDERANT** que le montant du fonds de concours demandé n'exécède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, **DECIDE : DE SOLLICITER** le concours financier de la Communauté de Communes Vaison Ventoux en vue de participer au financement de la rénovation de la boulangerie à hauteur de 10 000 €. **DIT** que cette dépense est prévue en section d'investissement du budget primitif 2023.

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du 28 mars 2023. Adopté à l'unanimité

Délibération 2023_D24 : Bilan de la concertation du plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la révision du Plan Local d'Urbanisme a été réalisée et à quelle étape de la procédure elle se situe. Il rappelle également les objectifs poursuivis par la collectivité et qui ont motivé l'élaboration du PLU.

Il précise que les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ont donné lieu, à plusieurs débats au sein du Conseil Municipal. Il explique qu'en application de l'article [L. 103-3](#) du code de l'urbanisme, doit être arrêté le bilan de la concertation qui a été conduite tout au long de l'élaboration du projet de PLU.

Moyens d'information utilisés :

- Affichage de la délibération de prescription du PLU en mairie et sur les panneaux prévus à cet effet.
- Information des habitants de l'avancement de l'élaboration du PLU sur son site internet <http://www.mairiepuymeras.com>, a
- Publication d'un article le mardi 9 mars 2021 dans « La Provence », informant du franchissement des différentes étapes administratives du dossier, des problématiques et grandes orientations du document d'urbanisme.
- Organisation de réunions publiques annoncées notamment via le site Internet, les panneaux d'affichage communaux et la page Facebook de la commune.
- Mise à disposition du public, des éléments du dossier de PLU, en mairie aux jours et heures d'ouverture de celle-ci, pendant toute la durée des études et au fur et à mesure de l'avancement du P.L.U.

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- Mise à disposition du public d'un registre destiné à recevoir toutes demandes, remarques ou propositions relatives au PLU en mairie aux jours et heures d'ouverture de celle-ci. Il était possible d'écrire au maire.
- Organisation de trois réunions publiques : le 01/07/2021, le 15/02/2022, le 22/09/2022 au centre social et culturel de la commune. Lors des trois réunions publiques, le public a pu s'exprimer sur les éléments présentés.

BILAN DE LA CONCERTATION

MISE A DISPOSITION EN MAIRIE DES ELEMENTS DU DOSSIER ACCOMPAGNES D'UN REGISTRE DE CONCERTATION

Le registre de concertation a recueilli quelques remarques ou propositions :

Remarques 1 :

- Crainte de l'atteinte aux vignes et à l'appellation Côtes du Rhône Village.

En réponse : Puyméras est quasiment entièrement classée dans cette AOC. Si l'on excepte les zones déjà bâties, les zones humides, les zones inondables, ainsi que l'étage collinéen, tout le reste du territoire est concerné par ce classement. Au regard de la cinquantaine de logements nécessaires au projet, l'urbanisation nouvelle ne pouvait être réalisée sans consommer quelques terrains viticoles. Cette consommation a été très réduite : les 3 zones à urbaniser totalisent 1,62 ha, dont 0,72 ha de vignes, pour 473,15 ha plantés à Puyméras (0,15 %).

- Densification de l'espace bâti (établie à 20 logements par hectare dans le SCoT) est déplorée.

Elle fait craindre une perte d'intimité, une perte d'ensoleillement, une perte de valeur immobilière, une perte de qualité de vie.

En réponse : les Orientations d'Aménagement et de Programmation permettent de respecter la densité demandée par le SCoT tout en organisant l'urbanisation pour préserver des espaces de jardin et limiter fortement les co-visibilités, garantir un bon ensoleillement des constructions. Le règlement associé, qui limite les hauteurs à R+1 et permet de gérer les implantations des constructions en limites séparatives participe aussi à la qualité de vie. Concernant la perte de valeur immobilière : un PLU n'est pas établi pour gérer cette question, pour autant qu'elle soit fondée.

Remarques 2 : Trop grande importance du potentiel en logements (une cinquantaine)

Extrait : « *Le développement économique de Puyméras passe par la promotion des atouts du village, le maintien de son environnement agricole et naturel tant pour la viticulture que pour le tourisme. La densification proposée de la zone d'activité par un léger relèvement du coefficient d'occupation d'espace peut donner un petit appel d'air à la création d'emplois, mais cela restera probablement marginal. Il ne faut pas perdre de vue que le sort du village est étroitement lié au développement du bassin de vie Vaison-Ventoux tel que préconisé dans le SCoT. Dans ce contexte, le cri de ralliement : il faut « des maisons, des maisons, des maisons » sonne creux. Procéder sur la base du projet d'urbanisme passé qui incarnait ce principe ne peut que s'avérer une impasse. En effet, la multiplication indifférenciée des nouvelles constructions autour du village ne sauvera pas des classes d'école. Construire disons 50 maisons en espérant en voir 8 occupées par des familles susceptibles d'avoir des enfants en âge de fréquenter l'école de Puyméras n'est pas une approche particulièrement efficace. Un projet ciblé, beaucoup moins consommateur d'espace mais accompagné d'un véritable volet incitatif à l'égard des jeunes familles aurait bien plus de chances de répondre aux défis auxquels le village est confronté. L'absence de discussion autour de ces enjeux essentiels reste tout du moins surprenant. Il est à espérer que les réunions suivantes vont combler ce déficit.* »

En réponse : les calculs des besoins en logements ont été présentés lors des réunions publiques. Ils montrent que, pour tenir compte du « point mort démographique » notamment, la production d'une cinquantaine de logements est nécessaire. Par ailleurs, les logements qui seront produits ciblent tout particulièrement les jeunes ménages, avec 8 logements locatifs aidés qui seront construits et de l'habitat intermédiaire destiné aux primo-accédants. Concernant l'économie : il s'agit désormais d'une compétence qui relève de la communauté de communes. Le SCOT interdit l'extension de la zone d'activités.

Remarques 3, 4 et 6 NDR : les parties les plus fausses, mensongères ou diffamatoires ont été retirées du corps de texte. On pourra se reporter au registre de concertation pour l'intégralité du récit.

Extrait des remarques : « *Tout le monde salue l'ambition de retrouver une croissance démographique de 0.5 % à 0.6 % annuel pour que le village regagne à l'horizon les 50 habitants qui font de Puyméras leur résidence principale. La volonté de la municipalité d'attirer en priorité des jeunes ménages, elle aussi va dans le bon sens. Et bien sûr cela demande une offre plus diversifiée. Mais construire 50 nouveaux logements majoritairement sous forme de lotissements en extension de l'actuelle enveloppe urbanisée ne semble pas être la meilleure stratégie. C'est aussi une stratégie qui va à l'encontre du SCOT et du besoin urgent d'arrêter l'artificialisation des sols agricoles et naturels. Puyméras a pu garder jusqu'ici un certain caractère champêtre. Il est maintenant menacé de perdre cet atout par le projet poussé par la municipalité.* »

Il est précisé que l'artificialisation des sols issue du projet a été très limitée (moins de deux hectares). Elle est nécessaire à la construction des logements projetés. « *La question que j'ai posée au cours de la réunion de savoir comment on arrivait d'un objectif de +50 habitants à un besoin de construire 50 logements, en grande partie en lotissement, n'a pas trouvé de réponse. L'urbaniste a bien évoqué la décohabitation des ménages et la part de logements perdue dû à la conversion de résidences principales en résidences secondaires. Il a réfuté les calculs fait au niveau du SCOT pour la décohabitation au niveau de la commune de Puyméras. Mais il n'a pas vraiment pu expliquer comment il arrivait aux chiffres présentés. Il a surtout nié que d'autres pistes existent et devraient être explorées, en priorité en ce qui concerne la mobilisation de logements avant de détruire les terres agricoles et de bétonner le paysage [...]*

Toutes les précisions ont été apportées dans le dossier et lors des réunions publiques sur les calculs des besoins en logements. La question de la remise sur le marché de logements vacants a également été traitée mais le potentiel reste limité : ces logements sont délaissés en tant que résidences principales à cause de leur éloignement par rapport aux besoins : pas ou très peu de terrain, parfois faible ensoleillement des pièces de vie, difficultés de stationnement automobile.

Aucun calcul du SCoT n'a été réfuté. Dans le cadre du PLU et du cas particulier de Puyméras, les calculs ont été précisés. « Il est difficile de comprendre comment, sous ces nouveaux objectifs revus à la baisse, le nombre de nouveaux logements prévus en extension (sous forme de lotissement) soit lui resté bloqué à 32. Le projet de la zone autour de l'école avec des logements en locatif semble des plus attractifs pour attirer des jeunes ménages avec enfants en raison de la grande proximité de l'école, des installations de sports et de loisirs, et du commerce de première nécessité. Le potentiel existe pour élargir cette zone au-delà des 5 logements envisagés comme d'autres l'ont indiqué pendant la réunion. Le rendu de la discussion autour des possibilités et des contraintes de cette extension d'urbanisme dans le compte-rendu de la réunion est réducteur et inexact. »

« La pertinence du maintien des autres zones d'extension paraît moins évidente, mais c'est un autre sujet sur lequel je préfère m'abstenir pour l'instant. »

« Je tiens néanmoins à rappeler que le principe fondamental de la lutte contre l'artificialisation, « Éviter, réduire, compenser », que j'ai évoqué pendant la réunion n'est pas une simple formule. Partie intégrante du SCOT [...] »

« Dommage que ni les aspects de réhabilitation du cœur historique du village, ni les problèmes de circulation, ni l'environnement, ni l'engagement dans le cadre du parc naturel régional n'aient pu être abordés. »

Une zone IAU a été créée en continuité de l'école, tout en ménageant des possibilités d'extension du bâtiment public. Un développement plus important de l'urbanisation dans ce secteur n'aurait pas été compatible avec la capacité du réseau voirie. Il aurait en outre impliqué une augmentation importante de la circulation automobile au sein du village, contraire à l'objectif recherché de qualité de vie dans le centre historique et de sécurité routière sur ses places et dans les rues.

La proposition construire de petits logements sur l'actuelle partie en ruines du vieux village se heurte :

- à un parcellaire très morcelé, qui complique fortement l'émergence d'un projet global,
- à la quasi impossibilité de générer du parking,
- à des accès incompatibles avec l'accueil de logements.

Par ailleurs, les hauteurs du village sont très sensibles sur le plan paysager et y construire pourrait bouleverser la perception du bâti historique. Ce sont les raisons pour lesquelles la commune a souhaité donner à la partie ruinée du vieux village la destination de jardins. Ces jardins contribueront à l'attractivité du village et à la préservation de sa silhouette dans le grand paysage.

Remarque 5 : Développement de l'urbanisation dans le village historique et son prolongement immédiat. Elle appelle les mêmes réponses sur les difficultés d'urbaniser la partie ruinée du cœur historique et de construire beaucoup de logements près de l'école, car il faut éviter de perturber par les circulations, préserver la sécurité des enfants.

La remarque renvoie à un document du PNR. Il est précisé que ce document a été intégré dans la réflexion, notamment dans la définition des zones constructibles. On pourra notamment se reporter aux pages 352 à 359 du rapport de présentation sur ce sujet.

La critique formulée dans les courriers, d'une urbanisation qui serait en grande partie détachée du village ignore les contraintes géographiques du site, avec un village en promontoire où la topographie ne permet que très ponctuellement des extensions de l'urbanisation dans le prolongement du bourg castral. L'urbanisation développée à l'Est, à l'inverse de la critique exprimée, permettra au contraire un accès facile aux petits commerces du village depuis les nouvelles zones d'habitat, sans pour autant injecter dans le village de la circulation automobile (la R.D.71 ne faisant que tangenter le centre).

L'urbanisation du projet de PLU est présentée comme tentaculaire. En réponse, il est rappelé que justement, le PLU a rompu avec une urbanisation filiforme, le long des chemins, pour au contraire donner de l'épaisseur à l'espace bâti, au travers de plusieurs opérations de logements programmées dans les zones IAU.

Au final très peu de remarques et critiques ont été formulées. Seules trois personnes ont déposé des remarques sur le registre de concertation et sur ces trois personnes, deux seulement ont formulé des remarques négatives, une seule de manière véhémement.

LES REUNIONS PUBLIQUES

Réunion publique du 1er juillet 2021 Compte-Rendu

Monsieur Stéphane CROUZET, chargé de l'élaboration du PLU rappelle que le PLU devra respecter des règles imposées par la loi et les orientations d'autres documents dits de rang supérieur (ou documents supra). Ainsi, bien que ce soit la commune qui élabore son PLU, elle doit respecter sous le régime de la compatibilité les grandes orientations du SCoT, qui définit notamment :

- Une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 0,5% par an (cette croissance pouvant néanmoins être dépassée à consommation d'espace pour construire équivalente),
- Une densité moyenne de l'urbanisation d'une vingtaine de logements par hectare,
- Une enveloppe urbaine, au-delà de laquelle le PLU ne pourra pas aller pour développer des zones constructibles

Il précise que le SCoT étant un document intégrateur, dans la mesure où le PLU sera compatible avec le SCoT, il sera dès lors réputé compatible avec tous les documents de rang supérieur au SCoT (SDAGE, PNR...). Outre le SCoT, des contraintes territoriales doivent aussi être intégrées. Il prend l'exemple des secteurs exposés à des risques naturels incompatibles avec l'urbanisation : les zones inondables du PPRi ou les zones exposées aux aléas de feux de forêt, qui d'emblée désignent des secteurs qui ne pourront pas faire l'objet d'un développement urbain. Il décrit ensuite le contexte local :

- La commune a subi une baisse démographique importante qu'il faut enrayer pour préserver la « vie de village », maintenir les services publics et notamment l'école (-50 habitants en 10 ans). 2013 : 623 habitants - 2018 : 587 habitants.
- Il précise néanmoins que la construction de logements, outre les principes définis au SCoT devra s'intégrer dans le territoire, qu'il s'agisse du paysage, du respect de l'économie agricole ou de l'environnement naturel.
- Il présente ainsi les zones d'appellation protégées (AOC), en faisant le constat néanmoins que la quasi-totalité du territoire communal étant classée en zone AOC viticole, l'urbanisation nouvelle entamera probablement des terres classées. Cette consommation probable de terres classées en AOC devra être justifiée au regard des enjeux de développement.
- Il décrit ensuite le contexte paysager en insistant sur la sensibilité du cœur historique, en promontoire sur son serre et donc très exposé. Des cônes de vues devront être préservés. Il montre que l'urbanisation diffuse s'est étalée assez nettement.

Monsieur CROUZET résume la phase diagnostic en indiquant que dans un premier temps, il s'agit de mettre en évidence :

- Le contexte réglementaire : les règles à respecter invariablement, comme les orientations du SCoT (sous le régime de la compatibilité), ou l'interdiction de construire en zone inondable du PPRi (sous le régime de la conformité).
- Les points forts, les points faibles, les sensibilités du territoire : les zones viticoles les plus importantes, les espaces naturels les plus sensibles, les caractéristiques du grand paysage, le patrimoine, les capacités des réseaux, de la voirie...

Pour ensuite définir des ambitions de développement à la fois réalistes, qui correspondent aux besoins et qui puissent s'intégrer dans le territoire en tenant compte de ses spécificités.

Après cet exposé, la parole est donnée à l'audience :

Réunion publique du 15 février 2022

Compte-rendu

Mr CROUZET présente les projets de PADD, d'Orientations d'Aménagement et de Programmation et de règlement graphique. Ces projets de documents traduisent les objectifs de la commune, en intégrant néanmoins les règles du SCoT et les débats menés avec les personnes publiques associées.

Il présente les grandes orientations du projet :

- ✓ Retrouver une croissance démographique, après une phase où la commune a perdu des habitants (50 personnes ont quitté la commune en 10 ans), attirer des jeunes couples avec enfants afin de ne pas perdre l'école et les commerces et de garder un village dynamique car la municipalité ne veut pas d'un village dortoir ou de villégiature qui ne vit que l'été avec l'arrivée des touristes dans leur résidence secondaire. Nous ciblons l'installation de 50 nouveaux habitants.
- ✓ Protéger certaines zones comme l'entrée du village en prenant en compte leur impact sur le cœur historique du village : paysager, environnemental, naturel mais également l'accessibilité et l'équipement en réseaux publics. Ces zones sont classées en AP : à protéger. Certaines, en Nf3 sont classées inondables par le PPRi.

La perte d'habitants induit une baisse des dotations de l'État et donc une diminution de la qualité des services publics. Il faut disposer d'une offre de logements assez large et diversifiée afin d'avoir des habitants qui participent à la vie du village. Le SCOT préconise une croissance de 0,5 % par an. Le projet du PLU définit une croissance entre 0,5 et 0,6 %. Il est ainsi compatible avec l'orientation démographique donnée par le SCoT.

Dans les calculs de croissance démographique, il faut prendre en compte la décohabitation : si nous avons une famille de 4 personnes dans un logement, en général, lorsque les enfants grandissent, ils déménagent et donc il n'y a plus que deux personnes dans le logement. Perte de deux habitants. Ce phénomène avait été sous-évalué. En l'intégrant, il a été estimé

qu'il était nécessaire de construire une cinquantaine de logements pour une croissance démographique d'une cinquantaine d'habitants ces 15 prochaines années.

Pour les zones IAU (zones urbanisables sous la forme d'opérations d'aménagement d'ensemble) le SCOT prévoit une densité moyenne de 20 logements par hectare. Cette densité doit être respectée. Les OAP reprennent cette densité en l'adaptant aux secteurs concernés pour assurer la meilleure intégration possible. Cette intégration passe par une mixité entre des logements groupés et pavillonnaires.

La composition indicative des futurs programmes de logements dans les zones IAU a été détaillée dans les OAP présentées au public. Il est prévu un traitement « champêtre » du bord des voies principales et des limites de zones : plantations denses d'arbustes parsemées d'arbres de haute tige (accompagnés de murets en pierre le cas échéant) pour l'impact visuel et absorber le rejet de pesticides dus aux traitements agricole des terres qui jouxtent ces parcelles (zones 1, 2 et 3), un retrait des constructions par rapport aux voies communales afin de limiter l'impact visuel de la route et le bruit, l'orientation des maisons les unes par rapport aux autres de façon à limiter la co-visibilité, privilégier les habitations denses en retrait.

En ce qui concerne la zone 4 (proche de l'école), il est envisagé d'autoriser la construction de 5 ou 6 logements de types « groupé » avec parking individuel. Une obligation de logement social locatif sera certainement mise en place dans ce secteur pour qu'on puisse avoir un roulement de jeunes couples et d'enfants pour l'école de Puyméras, ce qui est moins envisageable lors d'un achat.

Les 50 logements prévus sont répartis dans les zones à urbaniser et disséminés dans les dents creuses des zones urbaines. La zone d'activités du MAUPAS n'a pas vocation à être développée car le SCOT ne le permet pas. L'extension actuelle de l'entreprise PLANTIN a fait l'objet d'un permis accordé par le Préfet et est représentée dans le projet du PLU. La construction est déjà en cours.

S'en suit les questions du public auxquelles monsieur CROUZET apportera les réponses

Réunion publique du 22 septembre 2022

Compte-rendu

Monsieur CROUZET a explicité l'objet de la réunion du jour : débattre sur les orientations du projet ainsi que sur leur traduction réglementaire, en terme de zonage notamment. Il a rappelé qu'un des premiers objectifs du projet est de stopper la perte importante d'habitants qu'a connu la commune et de revenir approximativement au niveau démographique de 2008 (environ 630 habitants) à l'horizon 2037 (en cohérence avec les objectifs du SCoT). Il précise que la baisse démographique s'explique d'abord par un coût d'accession au logement devenu très difficile pour les jeunes ménages, mais aussi par le phénomène de décohabitation, qui fait que la taille moyenne des ménages diminue et qu'il faut construire de plus en plus de logements pour un bénéfice démographique de plus en plus faible.

Sur le développement urbain, il montre l'emprise des zones constructibles, en précisant que dans les zones A Urbaniser, pour rentabiliser l'espace consommé et en cohérence avec les objectifs du SCoT, sera développé un habitat intermédiaire d'une densité moyenne de 20 logements par hectare, afin de faciliter l'accès au logement des jeunes et participer ainsi activement à l'objectif de croissance démographique. Il précise aussi que le développement de l'habitat diffus sera très limité pour répondre aux objectifs de lutte contre l'étalement urbain. Il s'agit aussi de « resserrer » l'urbanisation autour du village, pour que les logements produits participent à la vie sociale, à l'animation du cœur historique, au maintien des commerces, tout en tenant compte d'un certain nombre de contraintes fonctionnelles et des objectifs de préservation : par exemple, des terrains attenants au village ne disposent pas d'accès suffisants pour accueillir une urbanisation dense. D'autres sont très sensibles sur le plan paysager et leur urbanisation pourrait porter préjudice aux perspectives sur le village et son serre boisé. La nécessaire présence des réseaux a aussi conduit à des arbitrages.

Concernant l'activité économique : le PLU a repris la zone d'activités dans son emprise actuelle. Il y demeure encore un peu de place pour l'installation ou l'extension d'artisans mais il n'a pas été possible d'agrandir la zone au regard des règles du SCoT (qui privilégie le développement économique dans les principaux pôles du territoire Vaison-Ventoux).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, Arrête le bilan de la concertation, en application de l'article L 103-6 du code de l'urbanisme.

Délibération 2023_D25 : Arrêt du projet

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la révision du Plan Local d'Urbanisme a été réalisée et à quelle étape de la procédure elle se situe. Il rappelle également les objectifs poursuivis par la collectivité et qui ont motivé l'élaboration du PLU. Il précise que les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ont donné lieu, conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme à plusieurs

débats au sein du Conseil Municipal, en date des jeudis 9 et 30 septembre 2021 puis des mardis 5 octobre et 9 novembre 2021.

Il rappelle les modalités selon lesquelles a été conduite la concertation. Il rappelle les choix d'aménagement retenus.

Il explique qu'en application de l'article L 153.14 du code de l'urbanisme, le projet de P.L.U. doit être arrêté par délibération du conseil municipal et communiqué pour avis : aux personnes publiques associées à son élaboration mentionnées aux articles [L. 132-7](#) et L. 132-9 du code de l'urbanisme, à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'[article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime \(CDPENAF\)](#). A l'Institut national de l'origine et de la qualité et au Centre national de la propriété forestière, en application de l'article L112-3 du code rural et de la pêche maritime.

Le Conseil Municipal, Considérant que le projet de PLU est en état à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, **Après avoir demandé à mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE et Anne de VILHET de quitter la salle, Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

ARRÊTE le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération, **DÉCIDE** de soumettre le projet de PLU arrêté pour avis, *À la Préfète de Vaucluse, Au Président du Conseil Régional Région Sud, À la présidente du Conseil Départemental de Vaucluse, Aux Présidents des Chambres de Commerce et d'Industrie, des Métiers et d'Agriculture, Au Président du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux, Au Président du SCoT de la Communautés de Communes [Vaison Ventoux](#), À leur demande, aux communes limitrophes, Aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, À la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), A la Mission Régionale de l'Autorité Environnement (MRAE), À l'Institut national de l'origine et de la qualité, Au Centre national de la propriété forestière (CNPF), Aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.*

Le dossier du projet arrêté est tenu à la disposition du public dans les locaux de la mairie. Conformément à l'article R.153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Délibération 2023_D26 : Choix des bureaux de contrôle - Dossier future mairie

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'avoir un bureau de contrôle et un bureau de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) pour le chantier de réhabilitation de l'immeuble de la Grande Fontaine. Il présente les offres reçues :

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE les propositions du bureau Véritas d'un montant de 8 700.00 € HT pour accomplir la mission de contrôle technique et le bureau Alpes Contrôle d'un montant de 7 980.00 € HT pour la mission coordination sécurité et protection santé. Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec l'entreprise susnommée.

DOSSIERS URBANISME

1/ PERMIS DE CONSTRUIRE

c) Permis accordés :

PC 08409418N0009M02 – DEL ROSSO Fabrice – ZA LE MAUPAS : agrandissement terrasse

PC 08409423N0002 – PEYRONNET Marianne – ch. ROCHES PLANES - : Clôtures

PC 08409423N0001 - FONTAINE Séverine – Lot. Clos des Chaunes – construction neuve

d) Permis en cours d'instruction :

PC 08409422N0015 – ALAZARD Baptiste - Lot Clos des Chaunes – construction neuve

PC 08409423N0003 - VARD Nicolas – ZA LE MAUPAS - : bâtiment artisanal

PC 08409423N0004 – BRANDAZZI Richard – Le Théron : piscine + pool house + garage

PC 08409421N0010M01 – SAMBUCHI David – Rte de Mérindol : fermeture du pool house

2/ DEMANDES DE TRAVAUX

d) Dossier accordé :

DP 08409422N0021 – BRAJON Rodolphe – La Rourieu – Pergola

e) Dossier refusé

DP 08409423N0005 – LAUGIER-BILLARD Annick : piscine

3/ CERTIFICATS URBANISME

CU 08409423N0002 – Maître GERAUD – Le grand Jardin : en cours

Questions diverses :

Présentation de devis pour rafraichir la façade des vestiaires : 4 851 € pour nettoyer la façade, 5 524.20 € pour application de lasure. 2 contre : Manon YTIER et Michel FARE ; 2 abstentions : Anne de VILHET et Roselyne ARLAUD. Il est décidé de ne faire procéder qu'au nettoyage et de voir s'il est possible de négocier le tarif qui semble vraiment élevé.

Création d'une commission pour suivre les travaux de la mairie : Marc MOINIER et Pierre TARTANSON

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du jeudi 22 juin 2023 à 18 heures 30

Monsieur le maire fait part des décisions prises en vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération du Conseil Municipal 2020_D11

Décision du maire 2023_DEC.06 : convention tennis club

Le Maire de la commune de PUYMERAS, En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération du Conseil Municipal 2020_D11 en date du 28 mai 2020, **DÉCIDE** : De donner son accord à la conclusion d'une convention de mise à disposition du terrain multisports, du court de tennis et du local des anciens vestiaires des arbitres situés sur le plateau sportif de la commune avec l'association sportive et loisirs Tennis Instinct, représentée par sa présidente, Anne SEU. Fait à Puyméras, le 4 mai 2023

Décision du maire 2023_DEC.07 : rétrocession de concession

Le Maire de la commune de PUYMERAS, Vu le courrier de monsieur et madame DIOUX en date du 27 mai 2023 rétrocedant gratuitement à la commune la concession numéro 120, anciennement 7 ; Considérant que la concession est vide de toute sépulture ; Considérant le manque de concessions disponibles dans le cimetière communal ; **DÉCIDE** : **D'APPROUVER** la procédure de rétrocession gratuite à la commune de la concession 120, anciennement numéro 7 de monsieur et madame Jacques et Françoise DIOUX. **DIT** qu'à compter de ce jour, la concession numéro 120 est à ce jour libre de droit. Fait à Puyméras, le 31 mai 2023

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du 25 avril 2023. Adopté à l'unanimité

Délibération 2023_D27 : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 1^{er} décembre 2022, Considérant la nécessité d'entretenir le village et les bâtiments publics, Considérant l'organisation des services, **Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE** de fixer le tableau des effectifs à compter du 25 août 2023 comme suit :

Grade	Cat.	Nombre d'emploi	Durée hebdomadaire	Statut	Observations
Filière administrative					
Adjoint administratif	C	1	28/35	Titulaire	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	Temps complet	Titulaire	
Filière technique					
Adjoint technique	C	2	Temps non complet	Article L.332-23 du CGCT	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	Temps complet	Titulaire	
		1	23/35	Titulaire	
		1	24,56/35	Titulaire	

Locations communales

Il est proposé de faire installer par l'agent technique en renfort des placards intégrés dans les appartements en location. A voir en fonction de son travail, des coûts que cela peut engendrer pour la commune et des besoins des locataires.

Délibération 2023_D28 : Exonération loyer boulangerie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les nouveaux locataires de la boulangerie et de l'appartement attenant ont dû faire nombre de travaux d'amélioration dans le logement : peintures, sols, plafonds, nettoyage, désinfection... Ces travaux incombant normalement à l'ancien locataire qui a laissé le bâtiment dans un état déplorable et inutilisable, monsieur le maire souhaiterait faire un geste en offrant un mois de loyer aux nouveaux locataires. Il demande l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité, DÉCIDE de l'exonération d'un mois de loyer, soit 624 euros au bénéfice de la SARL ECHF

Délibération 2023_D29 : Gel des loyers

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal les difficultés rencontrées pour louer le dernier appartement. Il indique que si les loyers étaient, au départ, attractifs, avec la hausse du coût de la vie et les augmentations règlementaires, ils commencent à être élevés. Il propose de geler les augmentations annuelles indexées sur l'indice de référence des loyers. Il demande l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DÉCIDE de ne plus appliquer les augmentations annuelles des loyers à compter du 1^{er} juillet 2023, et ce pour une durée indéterminée.

Suivi du projet mairie

Le permis de construire a été déposé. Étant un établissement recevant du public, le délai d'instruction maximum est de 5 mois. A ce jour, 561 080 € de subventions ont été accordées pour la réhabilitation du bâtiment de la future mairie (DETR, fonds vert et DST). Le dossier auprès de la Région est toujours en instruction. Présentation de l'avant-projet sommaire.

DOSSIERS URBANISME

1/ PERMIS DE CONSTRUIRE

e) Permis accordés :

PC 08409423N0004 BRANDAZZI Richard – le Théron : piscine + pool house + garage

PC 08409422N0015 – ALAZARD Baptiste - Lot Clos des Chaunes – construction neuve

f) Permis en cours d'instruction :

PC 08409421N0010M01 – SAMBUCHI David – Rte de Mérindol : fermeture du pool house

PC 08409423N0005 – ROLLAND Robert – Le Claux : garages privés et hangar agricole

PC 08409423N0006 RAMOS Gaëtan – 160 Rte de Mérindol – Piscine et pool house

PC 08409423N0007 : Mairie Puyméras – Place Gde Fontaine – Future mairie

g) Annulé par le pétitionnaire :

PC 08409423N0003 VARD Nicolas – ZA LE MAUPAS : bâtiment artisanal

2/ DEMANDES DE TRAVAUX

f) Dossiers accordés :

DP 08409423N0003 CUMMING Jane – 10 rue Portalet : modification façade

DP 08409423N0004 Mairie – Chapelle des Géants – remise en état

DP 08409423N0007 DE VILHET Laurent – RTE Mérindol – Clôtures

g) Dossiers en cours d'instruction :

DP 08409423N0008 VILLA LA TOSCANE – CH VILLEDIEU – Piscine

DP 08409423N0009 CUMMING Jane – 10 rue Portalet – groupe pompe chaleur sur mur extérieur

DP 08409423N0010 MEGHESLA Mohamed – 132 ch. des Bambous – Terrasse

h) Dossiers refusés

DP 08409423N0005 LAUGIER BILLARD Annick – Piscine

DP 08409423N0006 DE VILHET Laurent – Rte Mérindol – Clôtures

3/ AUTORISATION TRAVAUX ERP

AT 08409423N0002 – Mairie – Place Gde Fontaine - Future mairie

4/ CERTIFICAT URBANISME

CUB 08409423N0003 – GUILLARD Patrice – Imp. du Maupas – Projet hangar

Questions diverses :

Lecture du courrier de madame Maria CIMINO concernant « l'assassinat » de son chat par des chiens laissés sans surveillance. Il est rappelé aux propriétaires qu'il est interdit de laisser divaguer ses animaux tant pour des questions d'hygiène publique que de sécurité vis-à-vis des enfants, adultes et autres animaux.

École : la rentrée scolaire verra la répartition des élèves comme suit : Petite et moyenne section : Mérindol les Oliviers, Grande section et CP : Puyméras, CE1 – CE2 – CM1 – CM2 : Faucon

Voirie communale :

- Le programme voirie 2023 est achevé : chemins du Tourdouret, de l'Euze et des Meynardes
- Chemin des Chaunes : Madame Sylvette RIPERT et monsieur André BARNOUIN donnent une bande d'1 mètre de terrain à la commune afin de pouvoir élargir le chemin des Chaunes

Arceaux vélo : le dossier a été accepté. Le conseil départemental va nous offrir un second support à arceaux pour les vélos.

Infractions urbanisme : reporté

Bornes de sulfatage : il y en a beaucoup trop sur la commune et trop de gaspillage. Trois d'entre elles sont à l'étude pour être supprimées :

Chapelle Notre Dame des Anges : toutes les demandes de subvention et d'aides ont été faites. Le dossier suit son cours

Devis sauvegarde informatique : des devis ont été demandés pour une mise en réseau des ordinateurs et la sauvegarde des informations – Devis d'un montant de 629 € TTC plus configuration accepté.

Plan local d'urbanisme :

La commune de Villedieu a envoyé son projet arrêté pour avis. Aucune objection.

Enquête publique P.L.U. : le commissaire enquêteur a été reçu en mairie et a pris connaissance du dossier. Les dates de l'enquête publique et de ses permanences ont été définies.

Compte-rendu des réunions SUEZ, SAUR

La société Veritas est venue faire les contrôles annuels des installations électriques des bâtiments communaux. Des travaux de mise en conformité seront à prévoir.

INFORMATIONS MUNICIPALES

RÈGLES DE BONNE UTILISATION DU TOUT-À-L'ÉGOUT

Cela fait plusieurs fois que nous devons faire intervenir un prestataire afin de déboucher certains regards du tout à l'égout car les eaux usées se déversaient sur la voie publique. Des serviettes hygiéniques ont été trouvées en grande quantité dans les tuyaux, ce qui explique le problème.

Nous vous rappelons qu'il **est absolument interdit** de rejeter dans le réseau assainissement les éléments suivants : des eaux pluviales, des eaux de sources, des eaux de vidange de piscine ; **lingettes, serviettes hygiéniques, rouleaux vides et déchets autres que le papier toilette sont interdits, et ce, même s'ils sont notés biodégradables**. L'utilisation de javel et autres produits hautement corrosifs est à éviter au maximum ; les produits de style activateurs pour fosses individuelles sont inutiles, les bactéries vivant dans les filtres à roseaux étant suffisantes. Toutes les huiles (friture, vidange ...) sont à proscrire dans les canalisations. Ceci afin de maintenir la bonne marche des réseaux et de la station de collecte des eaux usées.

Nous vous remercions donc de faire très attention à vos rejets et de prévoir de jeter vos déchets dans la poubelle. Nous vous rappelons également que sur vos factures d'eau, figure un numéro de dépannage d'urgence que vous pouvez contacter directement sans passer par la mairie pour obtenir une intervention rapide (quand les faits sont constatés le week-end, pas besoin d'attendre les heures d'ouverture de la mairie pour demander une intervention) : 0977.401.136 (appel non surtaxé et disponible 24h/24).

Le Maire, Roger TRAPPO

VISITE DE LA PRÉFÈTE DU VAUCLUSE À PUYMÉRAS



A la demande du Syndicat Général des Côtes du Rhône, la cave « La Comtadine » et le Maire de Puyméras ont accueilli Madame la Préfète de Vaucluse, Violaine DEMARET, le 19 septembre pour une visite «vendanges».

Au programme : visite de la cave, dégustation de jus, initiation à la vendange. Denis Guthmuller, Président du Syndicat des Vignerons des Côtes-du-Rhône, Philippe Faure, Secrétaire Général, Laurent Jeanneteau, Directeur, Vincent Dessalles, Co-Président de la Commission Villages et les membres du Bureau du Syndicat ont abordé des sujets forts ([distillation](#), [stocks](#), [emploi](#), gestion des [friches](#)).

La journée s'est poursuivie par une réunion de travail dans la salle communale du village mise à disposition par M. le Maire, Roger TRAPPO. Les débats ont été nourris et les réflexions fructueuses sur les sujets qui préoccupent les vignerons. Des mesures structurelles (exonération partielle des charges sociales et fiscales, exonération de TFNB, mesures bancaires) et conjoncturelles (restructuration différée, arrachage définitif) ont été étudiées pour retrouver de nouveaux équilibres. Mme La Préfète a d'ailleurs remercié tous les acteurs de cette journée pour l'organisation et la transparence des échanges. « Nous avons tous le même objectif, préserver la viticulture en France et en Vaucluse ! » s'est exprimée la Préfète, qui assure son soutien à la filière.

COMPOSTAGE OBLIGATOIRE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

A compter du 1^{er} janvier 2024, tous les français devront obligatoirement disposer d'une solution de tri des déchets organiques et avoir à disposition un bac à compost. Concrètement, il faudra pouvoir mettre ses épluchures, restes de repas, coquilles d'œuf, marc de café, fruits et légumes abimés et feuilles mortes dans un bac dédié aux matières organiques. La communauté de communes Vaison-Ventoux proposent aux habitants l'acquisition d'un bac individuel en bois d'un volume de 400 litres en prenant en charge une partie du coût (valeur de 60 euros, la participation demandée aux usagers : 25 euros).

Une dizaine de communes, dont Puyméras, ont décidé de déployer le système de compostage partagé – ou collectif. Trois bacs ont ainsi été installés sur le parking face à la Grande Fontaine. Dans un bac à compost partagé, chacun peut déposer des déchets bénéfiques au compost. A côté du composteur, un panneau indique les déchets compostables et ceux qui sont interdits. Une bonne alternative pour tous ceux qui ne peuvent installer un composteur individuel.



OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Pour 2024, l'Office de tourisme intercommunal a révisé ses conditions de partenariat et les a élargies à de nouvelles catégories

Pour 2024, l'Office de tourisme intercommunal Vaison Ventoux révisé son système de partenariats en augmentant la valeur des services proposés pour accroître la satisfaction des partenaires tout en augmentant le nombre. Une étude menée ce printemps avec près d'une centaine d'entretiens auprès de socio-professionnels du territoire Vaison Ventoux, l'analyse des besoins et des remarques entendus et une enquête effectuée auprès des usagers chez nos voisins, ont permis la refonte de la politique des partenariats qui a été votée en conseil d'exploitation en juin dernier.

En plus des filières historiques, c'est-à-dire les hébergements de vacances classés, les restaurants, les prestataires d'activités de loisirs, l'Office de tourisme s'ouvre à de nouvelles catégories pour les valoriser auprès de ses publics : les commerces, les services, les artisans, les hébergements non classés, la restauration ambulante.

Une nouvelle grille de services présente une logique plus à la carte :

- s'appuyant sur un **PACK DE BASE** centré sur une relation d'écoute et d'accompagnement des partenaires, sur une bonne connaissance de l'offre et la mise en visibilité.
- additionné d'**OPTIONS AU CHOIX** en fonction des attentes et des besoins de chacun.

Manifestez-vous du 20 octobre au 10 décembre.

Cet automne, du 20 octobre au 10 décembre, l'Office de tourisme entame sa campagne de recrutement des nouveaux partenariats pour 2024, dans les filières existantes tout comme dans les nouvelles catégories et dans tous les villages de la communauté de communes Vaison Ventoux. Si vous êtes intéressés pour prendre connaissance des nouvelles conditions de partenariat, nous vous invitons à vous rapprocher de l'Office de tourisme.

Tel : 04 90 36 02 11 ou contact@vaison-ventoux-tourisme.com

RENTRÉE DES CLASSES À PUYMÉRAS

L'école de Puyméras fait partie du **Regroupement Pédagogique Intercommunal** (RPI). Ainsi chaque école rassemble les élèves de plusieurs communes par niveau pédagogique et garde son statut juridique et sa direction d'école. Les écoles de ce RPI sont celles de Faucon, Mérindol et Puyméras.

17 élèves de grande section (dernière année de maternelle) et de cours primaire (CP) sont ainsi accueillis depuis la rentrée de septembre à l'école de notre village par sa directrice madame EYRAUD.

Francine, agent territorial et titulaire d'un CAP Petite Enfance est à ses côtés pour la soutenir auprès de tous les enfants. L'école de Puyméras bénéficie d'un budget annuel par enfant scolarisé, alloué par le conseil municipal, pour l'achat des matériels nécessaires à toutes les activités d'enseignement scolaire, artistique et sportif.

L'initiation musicale est au programme des écoles de Faucon et de Puyméras. Laurie, l'intervenante « musique », conduit avec les enseignants de ces deux écoles un projet en commun. L'école de Mérindol sera associée pour une représentation en cours d'année.

La pratique sportive n'est pas oubliée : les enfants participent effectivement à deux fois 10 séances pour découvrir, avec un animateur qualifié, le biathlon (cette année, ce sera lancer et course à pied) et le roller. Le matériel nécessaire à ces pratiques sportives ainsi que l'intervention des deux animateurs sont pris en charge par le budget de la Communauté de Communes Vaison-Ventoux.

Chaque jeudi après-midi, la classe se rend à la bibliothèque où les élèves sont accueillis, guidés et conseillés dans leur choix de livres par Françoise BERLAMONT et Dominique HOËN.

Deux manifestations de la « Grande Lessive » (manifestation d'art participatif ouverte à tous) sont programmées : l'une **le jeudi 19 octobre** à l'école de Mérindol avec ateliers et expositions de dessins réalisés par les enfants, l'autre courant mars à l'école de Puyméras (la date n'est pas encore définie). Madame EYRAUD prévoit également, en lien avec l'école de Saint-Romain-en-Viennois l'organisation d'une rencontre autour de la langue anglaise. Avec l'école de Mérindol une séance « cinéma », à Vaison-la-Romaine, est programmée avant les vacances de Noël. Beaucoup de beaux projets pour l'école de notre village.



Véronique (Véro pour tous les enfants) est aussi un élément essentiel de la vie scolaire. Chaque jour d'école, ces 17 bambins déjeunent à la cantine sous sa surveillance et celle de Francine. Véro assure l'élaboration des menus, l'achat des ingrédients, en privilégiant les produits de saison et la préparation des repas. Pour cela, elle dispose d'un budget de 2,80 euros par jour et par enfant. Les charges de fonctionnement de la cantine ainsi que son salaire et celui de Francine sont inscrits au budget de la commune. Véro réfléchit à un atelier « cuisine » avec les enfants, projet dont nous parlerons dans un prochain numéro.

L'école de Puyméras bénéficie de la présence d'un centre de loisirs (CLAÉ). Comme son nom l'indique, ce centre de loisirs fonctionne en étroite coordination avec l'école. Il accueille les enfants en dehors du temps scolaire. A Puyméras, cet espace est ouvert les jours de classe de 7 heures 30 à 8 heures 30 et de 16 heures 10 à 18 heures 30. Malika, l'animatrice, propose aux enfants des activités diversifiées dans la cour de l'école.

Un bel été 2023

Voyage organisé par PMV à Marseille

Cinquante-huit personnes ont quitté Puyméras le samedi 17 juin dès 7 heures 30 pour une journée de visite et de découverte à Marseille.

Au programme, découverte du Parc Longchamp et des musées d'histoire naturelle et des beaux-arts. Puis, après déjeuner, visite de la grotte Cosquer.

Avant de rejoindre Puyméras nous avons partagé un moment très convivial et fort apprécié autour d'un goûter préparé par les bénévoles de Puyméras Mon Village.



Célébration du 14 juillet



C'est depuis 1880 et la IIIe République que le 14 juillet est devenu le jour de la fête nationale en référence au 14 juillet 1789, jour de la prise de la Bastille et au 14 juillet 1790, fête de la fédération souhaitée par Lafayette pour le premier anniversaire de la prise de la Bastille.

Cette fête est célébrée chaque année dans toutes les communes de France. Bien évidemment, Puyméras commémore cette journée nationale. Elle est même l'une des très rares communes (il semble

qu'il n'y ait que deux communes sur le territoire métropolitain) qui organise un défilé dans ses rues, derrière Marianne portée par des habitants de Puyméras.

Après le discours de Monsieur Trappo, Maire de la commune, les enfants ont participé à un lâcher de ballons et à un goûter organisé par Puyméras Mon Village.

Et comme chaque année, le comité des fêtes a proposé un dîner républicain sur la place du village qui a rassemblé plus de 150 personnes. Une équipe de 7 cuisinières avait concocté ce dîner convivial où habitants et vacanciers ont pu apprécier un délicieux navarin d'agneau. Un bal sur la place du village a clos cette belle journée.

Apéritif de bienvenue

Puyméras Mon Village a proposé, comme chaque année, un temps convivial autour d'un apéritif permettant aux habitants et aux touristes et vacanciers de se rencontrer et de faire connaissance. Une quarantaine de personnes se sont retrouvées, grâce à l'autorisation de la commune, place de la Grande Fontaine, d'abord pour une visite commentée du village, de ses ruelles et de son église, avant de déguster marquisette et vins de la cave, accompagnés de pissaladière et autres produits locaux.

La fête votive de Puyméras



Monsieur le Maire n'a pas dérogé à la traditionnelle remise des clefs de la commune au Président du Comité des Fêtes pour la tenue de la fête votive du village qui s'est déroulée du 19 au 21 août 2023. Concours de belote, pétanque, manèges pour les enfants (voire même pour les adultes), soupe au pistou le vendredi soir avec plus de 500 participants, course de tracteurs, bal, animations musicales tous les jours.... Ce fut comme chaque année une très belle fête grâce notamment à tous les bénévoles et volontaires qui ont pu donner de leur temps, de leur

savoir-faire et de leur énergie. Merci à eux et ... A l'année prochaine

Le comité des fêtes de Puyméras tiendra son assemblée générale le lundi 23 octobre à partir de 18 heures Salle de la Grande Fontaine à Puyméras.

Le renouvellement des membres du bureau sera notamment à l'ordre du jour.

VENEZ TRÈS NOMBREUX



SHOWROOM & BUREAUX
61, ANCIENNE ROUTE DE NYONS - 84110 PUYMERAS

Le Paysagiste
Vous mets au vert...

04.66.59.82.95
CONTACT@LEPAYSAGISTE.NET

SHOWROOM & BUREAUX
61, ANCIENNE ROUTE DE NYONS - 84110 PUYMERAS

LE PISCINISTE
Piscine & Spa

04.66.59.82.95
CONTACT@LEPISCINISTE.NET

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

RAND'O'SOLEIL : Assemblée générale et Téléthon

L'association Rand'O'Soleil a tenu son assemblée générale le mardi 26 septembre salle de la Grande Fontaine à Puyméras. Ce club de randonnée propose des sorties pédestres sur les sentiers balisés les mercredis et vendredis après-midi ainsi que certains dimanches grâce à la mobilisation de plusieurs animateurs. De nombreux adhérents étaient présents à cette séance qui a permis le renouvellement du conseil d'administration avec l'élection de 4 membres. Madame Annie LATCHER a été élue Présidente.

Comme chaque année, Rand'O'Soleil participera au Téléthon qui se déroulera les samedi 9 et dimanche 10 décembre. A cette occasion, une marche, accessible à tous, sera proposée **le samedi 9 décembre** autour de la commune de Puyméras. Les groupes de marche seront accompagnés par les bénévoles de l'association. Un repas ouvert à tous (marcheurs et non-marcheurs) pourra être partagé à partir de midi au centre social et culturel de Puyméras. Inscription à la marche : 5 euros, repas : 15 euros et pour les personnes qui participeront à la marche et au repas, le prix sera de 15 euros. Le repas « à emporter » est possible. Renseignements et inscriptions au numéro de portable suivant : 07 86 84 81 52

CHŒUR DE PUYMÉRAS : Concert à Puyméras juin 2023

L'église du village a accueilli en juin dernier un nombreux public pour un moment musical offert par notre



chorale, dirigée par René Linnenbank, son chef de chœur. Lequel a donné quelques aperçus de sa riche voix de basse. Quant aux choristes, saluons leur performance vocale issue d'un travail assidu, selon les termes de leur chef. Les spectateurs ont été comblés par la variété des œuvres interprétées magistralement, allant des Ave Verum de Mozart et de Saint-Saëns aux spirituals Babylon's falling et Freedom, en revenant à Mozart avec Soave sia il vento et La cidarem la mano. Un vrai beau moment apprécié du public grâce à une chorale en

constante progression.

A la rentrée, nous allons préparer le traditionnel et toujours apprécié, concert de Noël, et travailler également des œuvres de Gabriel Fauré : le Requiem et le Cantique de Jean Racine pour le concert du mois de juin 2024.

Il est habituel de dire qu'en France tout finit par des chansons. Parfois aussi, tout commence par des chansons, notamment dans notre village, lors des répétitions menées par le talentueux chef de chœur René Linnenbank. Talentueux non seulement par sa belle voix qu'il n'hésite pas à faire entendre au public, pour ajouter à la qualité de nos concerts comme en juin dernier, mais aussi par son métier. Un métier qui fait que même un chanteur débutant peut s'intégrer facilement au groupe des ancien(ne)s. Point remarquable : l'ambiance dans la chorale est chaleureuse et bienveillante. Si vous aimez chanter, peut-être y-a-t-il en vous une âme d'artiste qui s'ignore. Rejoignez-nous, vous vous en félicitez et pourrez participer au prochain concert de Noël. Renseignements au 04 90 28 80 55 ou 06 87 80 32 40.

Reprise des répétitions mardi 19 septembre 2023, à 17h30
Salle du centre social et culturel de Puyméras

Dominique HOËN

PUYMÉRAS MON VILLAGE : Assemblée générale le jeudi 19 octobre à 18 heures 30

Puyméras Mon Village tiendra son assemblée générale à 18 heures 30 le jeudi 19 octobre, salle de la Grande Fontaine à PUYMÉRAS. À cette occasion, la présidente, Suzanne BARNOUIN fera le bilan de l'année écoulée en présentant les différents rapports (moral, d'activité et financier). Il sera également procédé à l'élection des membres du conseil d'administration ainsi qu'au vote fixant le montant de la cotisation d'adhésion pour 2024. Les projets d'animation, de sorties et de manifestations (Spectacle équestre des **Crinières d'Or** à Avignon fin janvier, **soirée cabaret** début février...) seront exposés et feront l'objet d'un échange avec la salle.
VEenez NOMBREUX.

PUYMÉRAS MON VILLAGE : Fête de la Sainte Catherine

Puyméras Mon Village fêtera, pour la deuxième année consécutive, Sainte Catherine. C'est donc avec un grand plaisir que nous vous donnons rendez-vous le **samedi 25 novembre place de la Grande Fontaine à Puyméras de 15 à 19 heures** pour échanger des plants et des bouturages ainsi que des graines. Des bacs à fleurs réalisés à partir de palettes, ainsi que des graines de blé de la Sainte Barbe seront en vente. Une tombola sera organisée. De la soupe, à consommer sur place ou à emporter, sera mise en vente au prix d'un euro le bol.

Une nouvelle association est née : « Puyméras Karaté Club »

Depuis le 31 juillet, une nouvelle association vient animer la vie de notre village. Tous les mardis soir de 19 heures 30 à 21 heures 30 au centre culturel et social du village, l'association « Puyméras Karaté Club » propose un enseignement du karaté aux enfants et aux adultes, débutants comme confirmés. Si les enfants, à partir de l'âge de 5 ans, et les adultes sont accueillis sur un temps commun de 19 heures 30 à 20 heures 45, un créneau de 20 heures 45 à 21 heures 30 est plus spécifiquement dédié aux adultes. Les cours sont assurés par Fred GARCIA, ceinture noire 1^{er} dan et titulaire du diplôme d'instructeur fédéral. Fred a été professeur de karaté plusieurs années à Vaison-la-Romaine.

Le karaté est un sport de self défense dont la finalité est le combat, mais un combat sans aucune frappe et sans corps à corps. L'enseignement se fait par « kata » (dans les arts martiaux, c'est un enchaînement de mouvements constituant un exercice d'entraînement de défense ou d'attaque) mais aussi par la répétition des différentes techniques et des combats dans le respect des règles du karaté en compétition. L'assouplissement et la bi-latéralité sont essentiels pour la pratique de cette discipline qui fait appel à tous les membres gauches et droits. Très rapidement, les élèves progressent et les enfants pourront participer à des compétitions. Pour les adultes, Puyméras Karaté Club propose une activité sportive de loisir et de self-défense.



Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez joindre :

Fred ou Caro GARCIA au 04 90 46 45 92

PUYMÉRAS SAVEURS

Samedi 21 octobre – De 10 h à 18 h - Tendre automne chez les Gaulois

Le temps d'une journée (de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h), venez découvrir ce que la saison d'automne a de plus tendre et de plus gourmand à offrir dans ce village de bons vivants avec des dégustations en tous genres auprès de producteurs passionnés amoureux de leur bourgade.

Le **domaine Saint Apollinaire**, la **cave du Puy de Maupas**, le **domaine Combebelle**, la **cave La Comtadine** vous accueilleront et vous présenteront leurs productions.

Les commerçants du centre du village, la **boulangerie Épi'Fanny** avec notamment sa fougasse puymérassienne, le **Girocèdre** et son menu à 32 euros composé exclusivement de productions du village agrémentés de produits du Ventoux, le **café des Barrys** avec papetons d'aubergine et pieds paquets au prix de 18 euros ainsi que la brocante « **Le Hangar** », le moulin à huile « **Le Vieux Moulin** » et la **chocolaterie Chaloin** agrémenteront cette journée si particulière.

Pour les amoureux d'histoire, **Mélanie « Pas d'Histoire »** vous fera visiter notre beau village au travers de deux visites guidées au prix de 10 euros par personne avec départ soit à 11 h soit à 15 h. Rendez-vous : Place du Pasquier (près de l'école), réservation et renseignement au 06 34 65 44 85

Une marche encadrée par des bénévoles (Christiane et Arlette) vous conduira du centre social jusqu'au cœur du village, en vous accompagnant dans chaque lieu ouvert à cette occasion. Au retour vous pourrez vous désaltérer au stand de la brasserie du Soleil avec la « P'itchotte ». Rendez-vous à 9 heures

DU CÔTÉ DE MAUPAS sur la zone artisanale

La chocolaterie CHALOIN, une entreprise soucieuse de son éthique



Tout commence par le choix des fèves. Marc CHALOIN a décidé de donner sa préférence aux petits producteurs d'Amérique du Sud, privilégiant ainsi la traçabilité du produit fini. Équateur, Mexique ... ont aujourd'hui sa préférence mais ses dégustations les plus récentes le conduisent aussi vers les productions du Brésil, du Libéria et de l'Inde.

A leur arrivée à la chocolaterie Chaloin, les fèves seront de nouveau triées avec soin pour retirer toutes les impuretés et notamment les petits cailloux et graviers mais aussi les insectes. Elles seront ensuite torréfiées à une température relativement basse (entre 120 et 160°). Puis, elles sont brassées (conchage) passant ainsi de l'état solide à l'état de chocolat. Elles perdent de leur amertume et libèrent leur arôme, gage de qualité et de saveur. La pâte de cacao obtenue peut être stockée de 1 à 2 ans.

De préférence, Marc CHALOIN utilise de la pâte de cacao à 85%, parfois à 100%, chocolat qui ne contient pas de sucre, seulement du cacao et du beurre de cacao. Mais la pâte est alors beaucoup plus difficile à travailler et nos palais ne sont pas toujours habitués à une telle amertume.

Dans toutes ces fabrications, Marc CHALOIN privilégie les produits les plus naturels et veille à ce que le transport des matières premières respecte au mieux le développement durable. Les fèves du Mexique sont acheminées par voiliers de travail, bénéficiant ainsi d'un transport garantissant une navigation décarbonée.

Marc travaille avec une équipe de 5 à 7 collaborateurs qui sont tous associés à la création des nouveautés. Il faut être curieux, voyageur pour inventer de nouveaux accords, qui peuvent parfois surprendre. La mondialisation met à notre disposition des épices, des baies, des huiles essentielles du monde entier. L'iris, le genièvre, le poivre ...deviennent les amis du chocolat. Les sucres alternatifs (miel, sucre de coco, d'agave, de stevia ...) s'introduisent aussi dans les fabrications nouvelles.

La chocolaterie propose, principalement d'avril à fin octobre, des glaces aux fruits de la région (pêches et fraises de chez Corinne, miel de Marc) mais aussi aux fruits secs provenant de France (noisettes, noix, pistaches) sans oublier les macarons.

Cette entreprise implantée dans notre petite commune est en lien avec plus de 25 revendeurs en France et en Italie. Il est inimaginable pour Marc de travailler ailleurs. Il a besoin de son environnement rural et de pouvoir, de son laboratoire surveiller ses ruches et regarder les vignes alentours.

DEUX FRÈRES, DEUX ENTREPRISES

« **Le Paysagiste** » : Frédéric GONDRAN a effectué son apprentissage chez Jean-Paul BOYER, paysagiste installé à Puyméras et reconnu dans sa profession. Désigné « Un des Meilleurs Apprentis de France » lors du concours national en 2015, Frédéric a continué sa formation comme salarié de l'entreprise. Il y a acquis une solide expérience professionnelle qui a été reconnue lors du concours « Un des Meilleurs Ouvriers de France Art des jardins paysagers » avec une place de 6^e au niveau national.

En septembre 2019, il décide de créer sa propre entreprise et s'est tout naturellement qu'il installe son siège social sur la commune de Puyméras et achète l'atelier de Gilles PÉRUCH sur la zone artisanale au rond-point de Maupas.



Cette entreprise crée et entretient tout jardin ou espace vert mais toujours avec une préoccupation écologique : respect de l'interdiction des produits phytosanitaires, utilisation des mêmes produits que ceux recommandés pour l'agriculture biologique et surtout développement du concept 100% électrique pour l'entretien (tondeuse, débroussailleuse, souffleur...).

Cette démarche qui respecte l'environnement est également un plus pour le client (et les voisins du dit-client) puisque les nuisances sonores sont considérablement réduites.

Frédéric GONDRAN a débuté son entreprise seul et aujourd'hui, 4 ans après, 6 salariés l'accompagnent. Il envisage de développer prochainement son entreprise en proposant un espace de vente de plantes vertes.

« **Le Pisciniste** » : Fabien GONDRAN a, quant à lui, créé son entreprise fin 2021 après une reconversion professionnelle et la validation de ses compétences. Il a établi son siège social dans les mêmes locaux que Frédéric sur la zone artisanale de Maupas.

Créateur de piscines en tout premier lieu, il entretient et réalise toutes les opérations d'ouverture et de fermeture des bassins pour lesquels il est sollicité. Fabien est secondé par un salarié.

Frédéric et Fabien GONDRAN parlent chacun de sa propre entreprise mais tous leurs dires évoquent inmanquablement leur complémentarité professionnelle et leur envie d'avancer ensemble. Jugez-en plutôt

- Concordance et simplicité de la dénomination de leur entreprise
- Installation commune dans les mêmes locaux
- Partage d'un secrétariat et d'un show-room qui présente leurs réalisations
- Présentation des matériaux anciens et des plantes susceptibles d'être utilisés sur un chantier
- Espace de vente de plantes vertes
- Et surtout, conception et réalisation de chantier commun sur leur zone de chalandise (environ 30 km autour de Puyméras mais aussi dans tout le sud de la France)

Et le même attachement pour le village de Puyméras dans lequel ils ont toujours vécu depuis leur plus tendre enfance et où ils souhaitent bien évidemment construire leur avenir.

MANIFESTATIONS ET ÉVÈNEMENTS À VENIR

DATE	ORGANISATEUR	OBJET	LIEU
19 Octobre 18 h 30	PMV	Assemblée Générale	Salle de la Grande Fontaine Puyméras
21 Octobre	Puyméras Saveurs	Dégustation chez les producteurs locaux et rencontres avec les commerçants et artisans du village	
23 Octobre 18 h 30	Comité des Fêtes	Assemblée Générale	Salle de la Grande Fontaine Puyméras
11 novembre 11 h		Commémoration du 11 novembre	Place de la Mairie
25 Novembre De 15 à 19 h	Puyméras Mon Village	Troc et échanges de plantes	Place de la Grande Fontaine
9 décembre	Rand'O'Soleil	Téléthon : marche et repas	Centre Social
16 décembre 12 h	S. et A. BARNOUIN	Inauguration des Crèches Provençales	Chez S. et A. BARNOUIN
17 décembre	Chœur de Puyméras	Concert	Église de Puyméras

PRÉS DE CHEZ NOUS

Expo du 27/11 au 03/12/2023

ouverture de 10h à 17 h

RÉSISTANCE Maquis Vasio



DÉPORTATION

Conférence débat avec un Ancien du Maquis
Mercredi 29/11 et Samedi 2/12 de 15 h à 16 h

**Salle Jean Garcia
84110 VILLEDIEU**

FICHE DE LECTURE : *Tout le bleu du ciel* : parution février 2020 280 pages

Petites annonces.fr : Jeune homme de 26 ans, condamné à une espérance de vie de deux ans par un Alzheimer précoce, souhaite prendre le large pour un ultime voyage. Recherche compagnon(ne) pour partager avec moi ce dernier périple.

Émile a décidé de fuir l'hôpital, la compassion de sa famille et de ses amis. À son propre étonnement, il reçoit une réponse à cette annonce. Trois jours plus tard, devant le camping-car acheté secrètement, il retrouve Joanne, une jeune femme coiffée d'un grand chapeau noir qui a pour seul bagage un sac à dos, et qui ne donne aucune explication sur sa présence.

Ainsi commence un voyage stupéfiant de beauté. À chaque détour de ce périple naissent, à travers la rencontre avec les autres et la découverte de soi, la joie, la peur, l'amitié, l'amour qui peu à peu percent la carapace de douleurs d'Émile.

Un livre aux dialogues impeccables et aux personnages touchants d'humanité. Psychologies magazine.

Bouleversant. Version femina.

PRIX ALAIN-FOURNIER 2020



MOTS CACHES : ARBRES (préparés par Françoise BERLAMONT)

B	L	E	M	R	A	H	C	E	R	O	R	M	E
F	A	N	O	Y	E	R	H	E	E	P	K	A	Q
R	S	S	C	H	E	N	E	P	I	E	R	C	R
E	R	A	B	L	E	K	T	I	B	U	E	A	E
N	H	U	P	A	N	A	R	C	A	P	I	C	I
E	E	L	H	I	B	K	E	E	O	L	V	I	S
P	D	E	P	C	N	I	A	A	B	I	I	A	U
O	A	T	I	L	L	E	U	L	A	E	L	F	O
I	C	Y	P	R	E	S	Y	J	B	R	O	U	B
R	E	U	C	A	L	Y	P	T	U	S	B	K	R
I	A	B	R	I	C	O	T	I	E	R	O	J	A
E	Y	L	M	I	M	O	S	A	S	A	U	T	F
R	O	I	W	S	E	Q	U	O	I	A	N	M	N
P	O	M	M	I	E	R	H	B	S	U	C	I	F

ABRICOTIER	CYPRES	KAKI	PIN
ACACIA	EPICEA	KOA	POIRIER
ARBOUSIER	ERABLE	MIMOSA	POMMIER
BAOBAB	EUCALYPTUS	NOYER	SAPIN
CADE	FICUS	OLIVIER	SAULE
CHARME	FRENE	ORME	SEQUOIA
CHENE	HETRE	PEUPLIER	TILLEUL

SUDOKU (Préparés par Daniel ROLLAND)

							1	
		1		9		3		7
			4	3		6		
5				4				3
1	4	3		8		2	5	9
8				1				6
		7		5	8			
2		5		6		8		
	3							

	7		6			2		
6		3						
		1				9	6	8
3			4	6				
9		7	1	5	3			4
			9	3				1
5	8	6				1		
						5		9
			2		7		4	

Les règles : Le but est de remplir l'intégralité de la grille.
 En partant des chiffres de 1 à 9 déjà disposés,
 Le joueur doit retrouver les chiffres manquants.
 Chaque chiffre ne doit figurer qu'une seule fois
 Sur la même colonne, ligne et région.



CAFÉ DES BARRYS

 BAR - RESTAURANT - COCKTAILS - GLACES - CRÊPES

2 RUE DES BARRYS 04-90-35-04-53

84110 PUYMÉRAS

Domaine

Le Puy du Maupas

 dégustation - vente - visite de cave

Famille Christian Sauvayre

 Route de Nyons 84110 PUYMERAS

 Tél. 04 90 46 47 43

www.puy-du-maupas.com



Le Girocèdre

 RESTAURANT

Famille TRAPPO

 Le Village - 84110 PUYMÉRAS

 Tél : 04 90 46 50 67

www.legirocedre.fr

 mail : legirocedre@club-internet.fr

Réervations souhaitées. Fermé le lundi toute la journée et mardi midi.

LES TAXIS DE LA DROME PROVENCALE

	F	C
	E	T
	D	O

04.90.46.45.92

 06.98.09.54.82

2 taxis et 1 minibus à votre service

 24h/24 et 7j/7 toutes distances.

NOS STATIONS TAXIS :

SEGURET - VINSOBRES



ATELIER DE COIFFURE

bulle

D'HAIR

Les villages ont aussi droit à leur styliste !

 06 82 31 76 35

Lundi 9h-18h sur RDV

 Mardi 9h-18h

 Mercredi 9h-12h sur RDV

 Jeudi/Vendredi 9h-18h


 Samedi 9h-12h

Service à domicile

lundi et mercredi

 84110 Puymeras

Chez Falballe



Épicerie Générale

Produits Régionaux

 Légumes - Fruits

 Saucisson - Viande

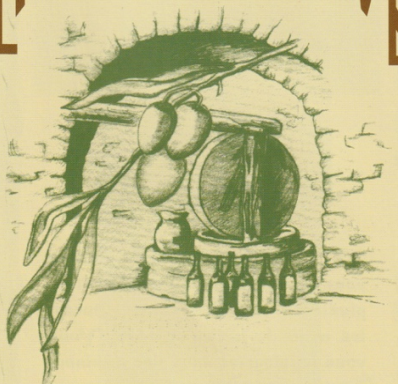
 Miel - Huile d'Olive

 Jus de Fruits

Produits BIO

 Vins - Champagne

HUILE D'OLIVE



 Fabrication Artisanale

 extraite par 1^{ère} pression à froid

LE VIEUX MOULIN

 Alain FARNOUX

 21 impasse de Maupas

 84110 Puyméras

 Tél. 04 90 12 02 57 - Fax 04 90 35 60 81

 26110 Mirabel-aux-Baronnies

le.vieux.moulin.af@orange.fr

www.levieuxmoulinfarnoux.fr

 Point GPS : N 44.27637° / E 5.10898°



Depuis 2007

VIANET Services

Rats, souris, fouines, pigeons, serpents, frelons, guêpes, essaims d'abeilles, blattes, fourmis, punaises de lits, etc

Intervention ponctuelle ou contrat annuel

Frédéric VIANEZ
Mob. : 06 88 65 25 89
contact@vianetservices.fr

Agrément ministériel
Habitations électriques
Toutes hauteurs
www.vianetservices.fr

ENTREPRISE DE RAMONAGE AGREE


GILLES REYNAUD - SERGE SERRA
galerie-armony@orange.fr

RAMONAGE

CHEMINEE A BOIS 70 € CHAUDIERE FUEL 175 €

20 RUE GASTON GEVAUDAN
84110 VAISON LA ROMAINE

06 32 16 88 52
www.galeriedarmony.com



Domaine SAINT-APOLLINAIRE

84110 PUYMERAS - FRANCE

En **Biodynamie** depuis 1967

06 58 96 98 92

PHILIPPE

travaux de maçonnerie réparation
toiture carrelage

MARCHIONINI

84110 puymeras

0611531618



VAISON ASSAINISSEMENT



vidange
fosses septiques
débouchage w.c
&
canalisations

84110 Puymeras 06 03 03 83 19

CHALOIN CHOCOLATS

Créateur de saveurs depuis 1921

Chocolats pur origine, bonbons chocolats, glaces, confiseries, Nougats, Pâtes à tartiner, Macarons, Gamme sans sucre, pièce unique, salon de thé, espace de dégustation, bean to bar...

Boutique en ligne : www.chaloinchocolats.com

125 Zone artisanale du Maupas
84110 Puymeras
04 90 37 40 94



MACHADO
ELECTRICITE
CLIMATISATION
AUTOMATISME de PORTAIL

49, za du Maupas
84110 PUYMERAS

Tél : 04-90-36-36-33




CAVE LA COMTADINE

À PUYMERAS

Ouvert du Lundi
au Samedi de 8h à
12h et de 14h à
18h

04 90 46 40 78